

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION**  
**ACCREDITATION CERTIFICATE**  
**N° 1-1918 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ**  
N° SIREN : 783159593

Satisfait aux exigences de la norme  
*Fulfils the requirements of the standard*

**NF EN ISO/CEI 17025 : 2005**

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / BIOLOGIE VETERINAIRE**  
**CHEMICAL AND BIOLOGICAL PRODUCTS, MEDICAL DEVICES / ANIMAL BIOLOGY**

réalisées par / *performed by :*

**LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BILLIEMAZ**  
**9, boulevard de Strasbourg**  
**83000 TOULON**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009).

*Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated January 2009).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date :* **01/04/2015**

Date de fin de validité / *expiry date :* **31/05/2017**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*  
La Responsable du Pôle Biologie Biochimie,  
*The Pole Manager,*

**Florence SIMONUTTI**

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1918 Rév 1. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1918 Rév 1.*  
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### à l'attestation N° 1-1918 rév. 2

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :  
**LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BILLIEMAZ**  
9, boulevard de Strasbourg  
83000 TOULON

Elle porte sur les essais et analyses suivants :

Accréditation Non Valide

*(voir pages suivantes)*

**UNITE TECHNIQUE: SALLE TECHNIQUE**

<b>Produits chimiques et biologiques / Biologie vétérinaire / Analyses biologiques</b> (Analyses de Biochimie Générale en santé animale - BIOCHVETO)				
<b>Objet soumis à analyse – Nature du spécimen (matrice)</b>	<b>Caractéristique ou grandeur mesurée – Nature de l'analyse</b>	<b>Principe de la méthode</b>	<b>Référence de la méthode</b>	<b>Remarques (Limitations, paramètres critiques, ...)</b>
Liquide(s) biologique(s) d'origine animale : Chien et chat - Sang et dérivés	Détermination de la concentration d'analytes de Biochimie  Famille d'analytes : Substrats- Métabolites, Electrolytes, Protéines (Immunoglobulines, Complément, Enzymes, HbA1c...), Hormones	Méthode automatisée de type quantitatif  Principe général des techniques :  - Spectrophotométrie, Néphélométrie et Turbidimétrie, - Réfractométrie – Rélectométrie, - Enzymatique et Immuno-enzymatique, - Fluorescence, - Immunofluorescence et Chimiluminescence, - Chromatographie liquide haute performance (CLHP), - Electrochimie	Méthode normalisée recommandée/reconnue, selon littérature et/ou documentation fournisseur, et toute méthode équivalente adoptée sur le(s) même(s) principe(s) de méthode	Kits réactifs commercialisés Analyseur/Automate
Calcul urinaire	Détermination de la composition du calcul	Méthode manuelle de type qualitatif  Spectrophotomètre infrarouge	Méthode normalisée recommandée/reconnue, selon littérature et/ou documentation fournisseur, et toute méthode équivalente adoptée sur le(s) même(s) principe(s) de méthode	

Portée flexible standard : Le laboratoire est autorisé à réaliser des prestations d'analyses selon des méthodes validées équivalentes, suivant le(s) même principe(s) analytique(s) décrit(s), en fonction des besoins des clients ou des marchés. Aucune modification ou adaptation des méthodes d'analyses n'est permise. La modification de la liste des méthodes d'analyses pour l'adoption de méthodes équivalentes, tout comme la modification du type de spécimen ou de la nature des analyses effectuées, sont autorisées, dans la limite des possibilités telles que définies dans la présente portée d'accréditation.

Il appartient au laboratoire de détailler les méthodes d'analyses qu'il utilise dans le cadre de son accréditation en tenant à jour une liste exhaustive détaillée des méthodes d'analyse. Cette liste, gérée par le système de management de la qualité du laboratoire, est établie dans la limite des possibilités telles que définies dans la présente portée d'accréditation.

Le laboratoire est tenu d'informer le Cofrac de toute nouvelle méthode d'analyse mise en œuvre, en transmettant une liste exhaustive détaillée des méthodes d'analyses employées et opérationnelles dans le cadre de son accréditation, établie dans la limite des possibilités telles que définies dans la présente portée d'accréditation, accompagnée des dossiers de validation, le cas échéant (e-mail/courrier).

Accréditation Non Valable

<b>Produits chimiques et biologiques / Biologie vétérinaire / Analyses biologiques</b> <i>(Analyses d'Hématologie en santé animale - HEMATOVETO)</i>				
Objet soumis à analyse – Nature du spécimen (matrice)	Caractéristique ou grandeur mesurée – Nature de l'analyse	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques (Limitations, paramètres critiques, ...)
Liquide(s) biologique(s) d'origine animale : Chien et chat - Sang et dérivés	Hémogramme – NFP (Numération-formule-plaquettes, avec paramètres associés)	Méthode automatisée de type qualitatif (formule) et quantitatif (numération)  Principe général des techniques :  - Impédancemétrie, - Cytométrie en flux, - Cytochimie, - Spectrophotométrie, - Calcul	Méthode normalisée recommandée/reconnue, selon littérature et/ou documentation fournisseur, et toute méthode équivalente adoptée sur le(s) même(s) principe(s) de méthode	Kits réactifs commercialisés Analyseur/Automate
Liquide(s) biologique(s) d'origine animale : Chien et chat - Sang et dérivés	Détermination des paramètres d'Hémostase  Famille de paramètres : Tests globaux (TP, TCA, temps de thrombine, ...), facteurs de coagulation et fibrinolyse (Facteurs I à XIII, Antithrombine, Protéine C, protéine S, D-Dimères, PDF, complexes solubles, ...), recherche de résistance à la protéine C activée.	Méthode automatisée de type quantitatif  Principe général des techniques :  - Chronométrie, - Chromogénie, - Turbidimétrie - Néphélémétrie - Immunoturbidimétrie - Immuno-enzymatique, ELISA	Méthode normalisée recommandée/reconnue, selon littérature et/ou documentation fournisseur, et toute méthode équivalente adoptée sur le(s) même(s) principe(s) de méthode	Kits réactifs commercialisés Analyseur/Automate

Portée flexible standard (1) : Le laboratoire est autorisé à réaliser des prestations d'analyses selon des méthodes validées équivalentes, suivant le(s) même principe(s) analytique(s) décrit(s), en fonction des besoins des clients ou des marchés. Aucune modification ou adaptation des méthodes d'analyses n'est permise. La modification de la liste des méthodes d'analyses pour l'adoption de méthodes équivalentes, tout comme la modification du type de spécimen ou de la nature des analyses effectuées, sont autorisées, dans la limite des possibilités telles que définies dans la présente portée d'accréditation.

<b>Produits chimiques et biologiques / Biologie vétérinaire / Analyses biologiques</b> (Analyses d'Hématologie en santé animale - HEMATOVETO)				
<b>Objet soumis à analyse – Nature du spécimen (matrice)</b>	<b>Caractéristique ou grandeur mesurée – Nature de l'analyse</b>	<b>Principe de la méthode</b>	<b>Référence de la méthode</b>	<b>Remarques (Limitations, paramètres critiques, ...)</b>
Liquide(s) biologique(s) d'origine animale : Chien et chat - Sang et dérivés	Hémogramme – NFP (Numération-formule-plaquettes, avec paramètres associés), avec recherche de cellules anormales	Méthode manuelle de type qualitatif (formule) et quantitatif (numération)  Principe général des techniques :  Identification morphologique et numération par microscopie optique après coloration – Frottis	Méthode normalisée recommandée/reconnue ou interne, selon littérature et/ou documentation fournisseur, toute méthode adaptée et modifiée, et toute méthode équivalente adoptée sur le(s) même(s) principe(s) de méthode	Contrôle visuel

Portée flexible étendue (2) : Le laboratoire est autorisé à réaliser des prestations d'analyses selon des méthodes validées modifiées ou adaptées à partir des méthodes mentionnées, ou selon des méthodes équivalentes, suivant le(s) même principe(s) analytique(s) décrit(s), en fonction des besoins des clients ou des marchés. La modification de la liste des méthodes d'analyses, l'adoption de méthodes équivalentes, l'adaptation/modification de méthodes, tout comme la modification du type de spécimen ou de la nature des analyses effectuées, sont autorisés, dans la limite des possibilités telles que définies dans la présente portée d'accréditation.

(1) et (2) Il appartient au laboratoire de détailler les méthodes d'analyses qu'il utilise dans le cadre de son accréditation en tenant à jour une liste exhaustive détaillée des méthodes d'analyses. Cette liste, gérée par le système de management de la qualité du laboratoire, est établie dans la limite des possibilités telles que définies dans la présente portée d'accréditation.

Le laboratoire est tenu d'informer le Cofrac de toute nouvelle méthode d'analyse mise en oeuvre en transmettant une liste exhaustive détaillée des méthodes d'analyses employées et opérationnelles dans le cadre de son accréditation, établie dans la limite des possibilités telles que définies dans la présente portée d'accréditation, accompagnée des dossiers de validation, le cas échéant (e-mail/courrier).

Date de prise d'effet : **01/04/2015** Date de fin de validité : **31/05/2017**

La Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Clotilde ANDRE**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1918 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)